

LE BIEN PUBLIC Publié le 24/01/2011

Fontaine-Française. L'Amicale des pêcheurs a tenu son assemblée générale.

Défendre la Vingeanne



Le programme de l'amicale pour 2011 ne va pas être de tout repos : manifestations, aménagements divers, alevinage, projets de contrats.

L'assemblée générale de l'Amicale des pêcheurs de haute et moyenne Vingeanne, présidée par Jean Philippe Maitre, s'est tenue dernièrement.

Véronique Theyssier, trésorière de l'association, a présenté le bilan financier à l'assemblée. Cinquante et une cartes mineurs, dix-neuf cartes découverte femme, quinze cartes vacances, vingt-cinq cartes journalières et cent trente-huit cartes fédérales ont été vendues au cours de l'année.

Soixante-douze contrôles

Concernant le bilan des actions, le garde-pêche de l'association a effectué soixante-douze contrôles sur la Vingeanne. La société de pêche installera un stand et organisera une pêche à la truite pour les enfants dans le lavoir, le 10 avril, lors de la Foire de printemps à Fontaine-Française.

Parmi les actions prévues en 2011, il est à noter : la poursuite de la pose d'échaliers le long de la Vingeanne ; l'installation d'un poste accessible aux personnes handicapées sur le canal Entre Champagne et Bourgogne à Lavilleneuve ; la pose de panneaux d'information à Saint-Seine et à Champagne-sur-Vingeanne ; l'organisation d'un concours de pêche dans des étangs privés à Bourberain.

L'alevinage se poursuivra encore cette année, 440 kg seront déversés dans la rivière en mars et 220 kg en juin. Jean Philippe Maître a regretté l'absence des jeunes à cette assemblée générale. Un débat a eu lieu sur la qualité des eaux et la pertinence de l'alevinage.

L'intérêt de la société de pêche

Cyrille Bouvier, chargé de mission de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Saône et du Doubs, concernant le contrat de bassin de la Vingeanne, a présenté l'intérêt d'une société de pêche vis-à-vis d'un contrat de bassin en insistant sur la possibilité de réhabilitation des frayères à brochet en liaison avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

Il a également évoqué l'importance de la réalisation d'un travail sur la qualité physique des habitats pour la faune piscicole et d'une étude sur la capacité d'accueil de la Vingeanne en partenariat avec l'Association agréée de pêche et de protection du milieu Aquatique (AAPPMA).